Tous établissements 2028

Supervision directe par l'AMLA

En 2028, l'autorité européenne anti-blanchiment commence à superviser directement jusqu'à 40 groupes financiers à haut risque. La sélection a lieu en 2027. La supervision directe débute six mois après la publication de la liste.

DATE D'APPLICATION	QUI LE DEMANDE	À QUI VOUS RÉPONDEZ	NATURE DE LA DEMANDE
2028	AMLA	AMLA	Anti-blanchiment

ÉTABLISSEMENTS CONCERNÉS — Grand groupe bancaire · Banque privée · Assureur

Fond plein : concerné. Pointillé : selon le statut ou l'activité.

REPÈRES

Le calendrier du texte.

1er juil. 2025 — Le règlement instituant l'AMLA s'applique

Janv. à mars 2027 — Collecte des données de sélection

1er juil. 2027 — Lancement de la sélection, au plus tard

2028 — Supervision directe

LE DÉTAIL

Ce qui change.

De la collecte à la supervision directe

40 entités ou groupes au plus

6 États membres au moins pour être éligible

3 ANS entre deux sélections

JANV. À MARS 2027
Collecte
Les superviseurs nationaux recueillent les données d'éligibilité et de risque.

JUIL. À DÉC. 2027
Sélection
L'AMLA retient des entités dont le profil de risque est élevé.

FIN 2027
Liste
Elle est publiée dès la fin de la sélection.

2028
Supervision directe
Elle débute six mois après la publication de la liste.

Le règlement (UE) 2024/1620 confie à l'AMLA la supervision directe d'un nombre limité d'établissements financiers : ceux qui sont présents dans au moins six États membres et dont le profil de risque est élevé. La première sélection retient jusqu'à 40 entités ou groupes ; elle est renouvelée tous les trois ans.

Le règlement prévoit que la première sélection commence au plus tard le 1er juillet 2027 et s'achève en six mois, que la liste est publiée sans délai et que la supervision directe débute six mois après cette publication. L'AMLA annonce un démarrage en 2028, sans donner de jour précis : nous affichons donc l'année. Les autres établissements restent supervisés par leur autorité nationale.

NOTRE LECTURE

Être éligible ne veut pas dire être sélectionné, mais la collecte de 2027 concerne tous les groupes éligibles. Elle demande des données de risque homogènes entre pays et entre filiales, que peu de groupes produisent aujourd'hui sans retraitement manuel.

LE RÈGLEMENT ANTI-BLANCHIMENT, EN JUILLET 2027→

CE QUE NOUS FAISONS

Préparation des données demandées pour la sélection, harmonisation entre entités et pays, contrôles de cohérence et piste d'audit.

AMLA | Anti-blanchiment | Supervision directe

DONNÉES ET IA→

POUR ALLER PLUS LOIN

Sources officielles.

AMLA, vers la supervision directe	https://www.amla.europa.eu/document/download/5aa923cc-eece-4cff-a9dd-4f687e88962b_en?filename=Explainer+-+Direct+Supervision+by+AMLA.pdf
AMLA, questions fréquentes	https://www.amla.europa.eu/faqs_en
AMLA, règlement (UE) 2024/1620, version consolidée	https://www.amla.europa.eu/document/download/4cf37af0-044a-438f-8506-96f0b1bf7236_en?filename=AMLA+Regulation+%28EU%29+20241620+-+UNOFFICIAL+CONSOLIDATED+VERSION.pdf

Liens vérifiés le 23 novembre 2026.